

Mesurer l'évolution des salaires dans le secteur privé

Ce que les Insee Première publient, et ce qu'ils ne publient plus

François Geerolf

Première version : septembre 2026

Version révisée : octobre 2026

Depuis 1990, l'Insee publie chaque année un Insee Première sur les salaires du secteur privé. Les trente-six numéros, du n° 85 (juin 1990) au n° 2079 (octobre 2025), permettent de suivre trois indicateurs : le salaire net moyen, le salaire à structure constante, qui mesure le prix d'un poste, et la rémunération des personnes en place (RMPP). Le salaire à structure constante figurait dans le chapeau de neuf numéros sur dix dans les années 1990 ; il n'est plus publié pour 2022 ni pour 2024, ni dans le texte ni dans les fichiers de données. Chaînées, les évolutions publiées montrent qu'à poste donné le salaire net du privé n'a pas gagné de pouvoir d'achat depuis 1987 lorsqu'on le déflate par l'IPC, et qu'il en a perdu environ 6 % depuis 1995 lorsqu'on le déflate par l'IPCH. Toutes les données sont jointes.

Mots-clés : salaires, secteur privé, salaire à structure constante, rémunération moyenne des personnes en place, effet de structure, IPC, IPCH, Insee.

Classification JEL : J31, C43, E31.

1 Introduction

En novembre 2023, l'Insee annonce que le salaire net moyen du secteur privé a reculé de 1,0 % en euros constants en 2022, « le plus fort recul observé sur les vingt-cinq dernières années » hors crise sanitaire (Insee 2023). Le même Insee Première indique que les salariés restés en place dans leur établissement ont vu leur salaire progresser de 1,3 %. Il ne dit pas ce qu'est devenu, cette année-là, le salaire d'un emploi donné, c'est-à-dire d'un poste de même qualification, dans le même secteur et avec la même durée de travail. Cette information porte un nom, le salaire à structure constante, et l'Insee l'a publiée chaque année depuis 1990. Elle manque pour 2022, puis de nouveau pour 2024.

Ce n'est pas un détail technique. Le salaire moyen augmente même quand aucun salaire n'est revalorisé, dès lors que la part des emplois qualifiés progresse ; la rémunération des personnes en place augmente même quand le prix des postes baisse, dès lors que les salariés vieillissent et sont promus. Seul le salaire à structure constante répond à la question que pose le débat sur le pouvoir d'achat : un emploi donné permet-il d'acheter plus ou moins qu'avant ? Sur longue période, la

réponse change du tout au tout : Concialdi (2023) chiffre à + 19,4 % la hausse du pouvoir d'achat du salaire net moyen entre 1978 et 2019, et à - 4,2 % son évolution à structure constante.

Cette note fait pour le secteur privé ce que Geerolf (2026) fait pour la fonction publique de l'État. Elle s'appuie sur les trente-six Insee Première annuels consacrés aux salaires du privé, du n° 85 (juin 1990) au n° 2079 (octobre 2025), dont elle retrace la place donnée à chaque indicateur, et sur les évolutions qu'ils publient, chaînées et déflatées par l'IPC et par l'IPCH. Toutes les données sont jointes en annexe.

2 Trois indicateurs et une identité

2.1 Ce que mesure chaque indicateur

L'Insee Première annuel sur les salaires du privé donne trois évolutions, toutes en euros constants, c'est-à-dire déflatées par l'indice des prix à la consommation (IPC). Le **salaire net moyen**, en équivalent temps plein depuis le millésime 2009 (pour les salariés à temps complet auparavant), rapporte la masse des salaires nets au volume de travail : il mesure ce que coûte en moyenne un salarié. Le **salaire à structure constante** calcule l'évolution du salaire moyen en figeant la répartition des effectifs entre groupes définis par la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la condition d'emploi (temps complet ou partiel). Ces variables décrivent les emplois et non les personnes qui les occupent : l'indicateur mesure le prix d'un poste, comme on mesure le prix d'un bien à qualité constante, et Concialdi (2023) parle à ce titre de salaire « à qualification constante ». La **rémunération moyenne des personnes en place** (RMPP) suit le salaire des salariés présents les deux années complètes dans le même établissement avec la même quotité de travail, soit un peu plus de la moitié des salariés (52 % des postes à temps complet en 2004 comme en 2022 ou en 2024). Elle intègre leur ancienneté et leurs promotions.

2.2 L'effet de structure et sa décomposition

L'écart entre le salaire moyen et le salaire à structure constante est l'effet de structure. Il n'a rien de marginal : de l'ordre de 0,3 point par an de 1950 à 1967, 0,9 point de 1967 à 1978 et 0,5 point depuis le milieu des années 1980, il représente environ 45 % de la progression du salaire moyen entre 1950 et 2019 (Concialdi 2023 ; Bayet et Demailly 1996). Il traduit pour l'essentiel l'élévation de la qualification des emplois : plus de cadres, moins d'ouvriers non qualifiés.

L'Insee Première de juin 1990 en donnait déjà la décomposition, que cette note propose de rétablir (Insee 1990). L'effet de structure y est la résultante de deux mouvements de sens contraire : les promotions des personnes en place (effet de carrière, ou GVT positif), qui le font monter, et les entrées et les sorties, qui le font en général baisser, puisque les partants sont mieux payés que les entrants. Un tableau en donne les ordres de grandeur sur 1984-1986 : pour les salariés présents deux années, un effet de carrière de + 2,0 points par an, des entrées et des sorties qui retranchent 0,7 point, soit un effet de structure d'environ + 1,0 point. Les publications récentes chiffrent à nouveau le second terme sous le nom d'effet de noria : en 2024, les entrants gagnent en moyenne 1 982 € par mois en équivalent temps plein contre 2 811 € pour les sortants, et cet écart pèse pour - 1,3 point sur l'évolution du salaire moyen (Insee 2025).

On obtient ainsi une identité simple : la RMPP est le salaire à structure constante augmenté de l'effet de carrière, et le salaire moyen est la RMPP diminuée de l'effet de noria (aux différences de champ et de pondération près). Elle explique pourquoi la RMPP est presque toujours le plus élevé des trois indicateurs. Elle explique aussi pourquoi la RMPP ne mesure pas le pouvoir d'achat d'un salaire : la progression de carrière n'a pas vocation à compenser l'inflation, et un salarié promu gagne davantage même si le poste qu'il occupe, comme celui qu'il a quitté, se déprécie.

3 Un indicateur ancien

La mesure de l'effet de structure est presque aussi ancienne que les statistiques annuelles de salaires de l'Insee, et son histoire est retracée par Concialdi (2023). La première mesure date de 1971 : Padieu, Volkoff, et Calviac (1971) se demandent ce qu'aurait été l'évolution du salaire moyen de 1968 si la répartition des salariés par catégorie était restée constante, parce que les grèves de mai et juin avaient fait baisser la proportion d'ouvriers. Le résultat (+ 8,3 %) est nettement inférieur à la hausse observée (+ 10 %). Les publications des années 1970 invoquent cet effet sans le chiffrer ; il l'est ensuite pour 1968-1982 (Fournier 1988) et pour les années 1980 par le CERC, puis, depuis 1990, chaque année : le tableau qui ouvre l'Insee Première annuel présente côte à côte l'évolution du salaire moyen, l'évolution à structure constante et l'effet de structure. L'effet de structure est par ailleurs mesuré par grandes périodes depuis 1951 (Bayet et Demailly 1996).

La rémunération des personnes en place n'est pas plus récente. L'Insee Première de juin 1990 la place dans son chapeau, à côté du salaire moyen (+ 3,7 % en francs courants) et du salaire à structure constante (+ 3,3 %) : pour les « salariés en place » en 1988 et 1989, la hausse est de 4,5 à 5,1 % (Insee 1990). Jusqu'au millésime 1995, elle n'est pas mesurée mais reconstituée, en ajoutant à l'évolution à structure constante l'effet de carrière estimé sur 1984-1986 ; elle n'est mesurée directement, sous le nom de « permanents-permanents », qu'à partir de l'Insee Première d'octobre 1997 (n° 550). Ce qui a changé depuis n'est donc pas l'existence des deux indicateurs, mais la place que l'Insee donne à chacun.

4 Trente-six Insee Première, 1990-2025

4.1 Un corpus complet

Le dossier de données rassemble les trente-six numéros annuels, un par millésime de 1989 à 2024, du n° 85 au n° 2079 (tableau 4 en annexe). Pour 1990-2009, la liste a été vérifiée sur la bibliographie de Concialdi (2023), qui recense toutes les éditions annuelles ; pour 2010-2025, sur le catalogue des Insee Première de l'Insee. Aucun millésime ne manque. Les autres Insee Première sur les salaires du privé ne relèvent pas de la série annuelle et ne donnent pas ces trois évolutions : n° 449 (45 ans d'évolution, 1996), n° 1288 et 1800 (hauts salaires), n° 1923 (bas salaires), n° 2043 (comparaison avec la fonction publique). Pour chaque numéro, on relève les valeurs publiées, la place de chaque indicateur (chapeau, tableau, texte) et le nombre de ses mentions dans le texte, définitions et notes comprises, en incluant les formulations équivalentes (« à catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et condition d'emploi constants » pour la structure constante ; « salariés en place », « permanents-permanents » et « RMPP » pour les personnes en place).

4.2 Une disparition par étapes

Dans les années 1990, la structure constante est l'indicateur central : elle figure dans le chapeau de 9 des 10 numéros des millésimes 1989 à 1998, le dixième (juin 1994) la donnant dès le premier paragraphe, et un tableau en reconstitue la série depuis 1987. Elle quitte le chapeau en mai 2001, avec le numéro consacré au millésime 1999 (n° 778), qui met en avant les salaires horaires et la réduction du temps de travail. Elle reste dans le texte, avec un graphique, jusqu'en 2004, puis dans un tableau de série de 2005 à 2017 (millésimes 2003 à 2015) ; elle ne revient dans le chapeau qu'une fois, en 2010. Pour les millésimes 2016 à 2019, l'Insee ne publie plus de série : il ne reste qu'un chiffre dans le texte, à l'intérieur d'une phrase sur la décomposition du salaire moyen.

La crise sanitaire la ramène au premier plan. En 2020, le salaire moyen augmente de 3,2 % parce que les emplois les moins bien payés ont disparu pendant les confinements, et l'Insee place dans le chapeau de l'Insee Première d'avril 2022 l'évolution à structure constante, pour montrer que la hausse n'est que de 1,5 % à composition de l'emploi inchangée (Insee 2022). L'indicateur figure encore dans le tableau principal pour 2021 et 2023 (Insee 2024).

Il manque en revanche pour **2022 et 2024**, les deux seuls millésimes depuis 1990 sans aucune évolution à structure constante : les 34 autres numéros en donnent tous une, au moins dans le texte. On a vérifié les deux numéros concernés, n° 1971 (Insee 2023) et n° 2079 (Insee 2025), dans leur texte intégral (chapeau, tableaux, notes, encadrés méthodologiques) et dans les fichiers de données publiés avec eux (`donnees_insee_premiere_n1971.xlsx`, `ip2079.xlsx`) : on n'y trouve ni « structure constante », ni « effet de structure », ni aucune formulation équivalente. Le n° 1971 parle de « composition de l'emploi » une seule fois, pour qualifier les évolutions de 2020 et 2021 de « trompe-l'œil ». Les séries longues de l'Insee sur les salaires ne contiennent pas non plus l'indicateur. L'absence de 2022 tombe l'année du plus fort recul du salaire moyen depuis un quart de siècle, et celle de 2024 l'année d'un élargissement du champ (Mayotte, apprentis, stagiaires) qui aurait justement appelé un indicateur à composition constante.

4.3 La montée de la RMPP

La rémunération des personnes en place suit le chemin inverse (tableau 1 et figure 1). Présente dans le chapeau en 1990, elle est ensuite reléguée dans une section en fin de numéro, puis dans le texte, où les « permanents-permanents » servent aussi, dans les numéros publiés de 2006 à 2012, à décrire la distribution des évolutions individuelles (la part des salariés dont le salaire a augmenté plus vite que les prix). Elle reçoit un intertitre en 2013 et le nom de « rémunération moyenne des personnes en place », qui « mesure les effets de carrière », en 2015. Elle entre dans le chapeau pour les millésimes 2016 à 2019, prend son sigle et une colonne du tableau principal en février 2023, et le numéro d'octobre 2025 y ajoute une colonne pour la part des personnes en place. Deux éditions seulement n'en donnent aucune évolution : celle du millésime 1999 et celle du millésime 2020.

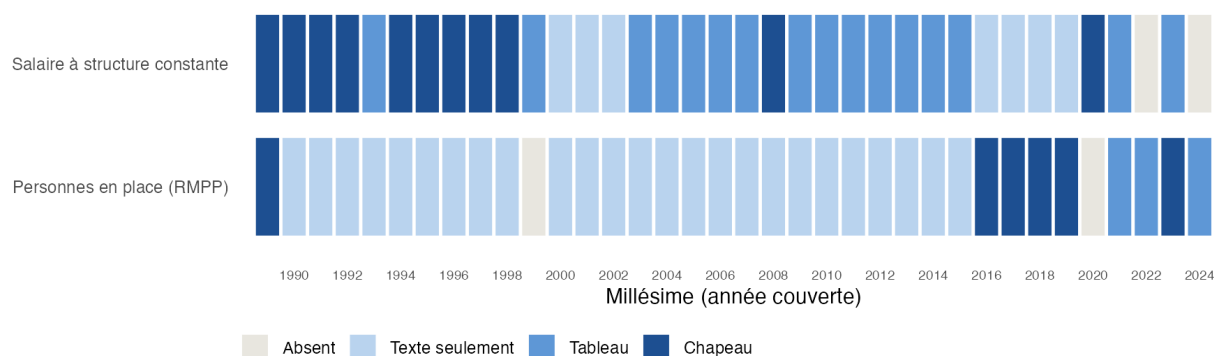
Le comptage des mentions, établi comme pour les Insee Première sur les salaires de l'État (Geerolf 2026), résume ces deux trajectoires (figure 2). La structure constante est citée en moyenne 10,7 fois par numéro pour les millésimes 1989 à 1998, 6,2 fois de 1999 à 2008, 4,0 fois de 2009 à 2015 et 3,0 fois de 2016 à 2021, puis zéro ou une fois pour 2022 à 2024. Les personnes en place sont citées tout au long de la période, avec des pics en 2006-2008 qui tiennent aux graphiques de distribution ; depuis l'adoption du sigle RMPP, elles le sont 10,3 fois en moyenne par numéro.

TABLEAU 1. Place des deux indicateurs dans les Insee Première sur les salaires du privé.

Publication	Salaire à structure constante	Personnes en place (RMPP)
1990-1999 (n° 85 à 687)	Chapeau (9 numéros sur 10), tableau de série	Chapeau en 1990, puis section en fin de numéro ; estimée jusqu'au millésime 1995, mesurée ensuite
2001-2005 (n° 778 à 1007)	Quitte le chapeau ; texte et graphique	Absente en 2001 ; « permanents-permanents » dans le texte
2006-2017 (n° 1067 à 1669)	Tableau de série (chapeau en 2010)	Texte ; intertitre à partir de 2013
2019-2021 (n° 1750 à 1863)	Un chiffre dans le texte	Chapeau et intertitre
Avril 2022 (n° 1898)	Chapeau (correction de l'effet Covid) et tableau	Absente
Février 2023 (n° 1938)	Ligne du tableau	Sigle « RMPP », colonne du tableau
Novembre 2023 (n° 1971)	Absente	Colonne du tableau
Octobre 2024 (n° 2020)	Ligne du tableau	Chapeau et colonne du tableau
Octobre 2025 (n° 2079)	Absente	Colonnes « RMPP » et « part de personnes en place »

FIGURE 1. Place du salaire à structure constante et de la RMPP dans les Insee Première sur les salaires du privé : niveau le plus visible où l'indicateur est chiffré, par millésime.

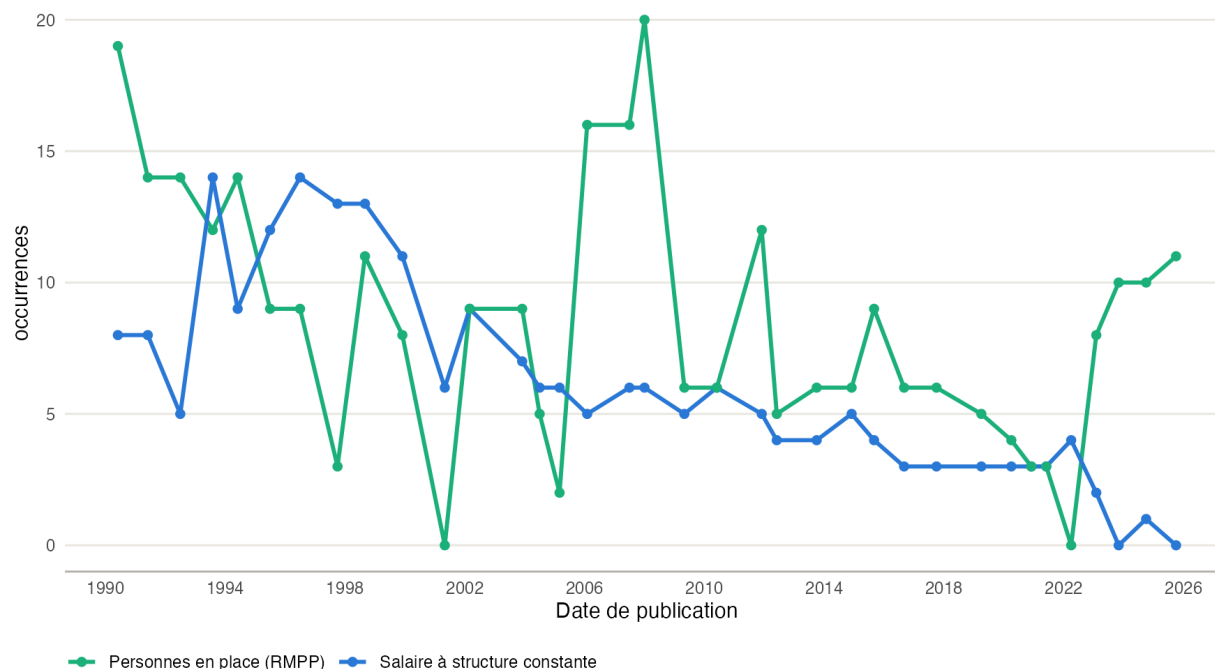
Place des deux indicateurs dans les Insee Première sur les salaires du privé
Niveau le plus visible où l'indicateur est chiffré, par millésime



Sources : Insee Première sur les salaires du privé, n° 85 (1990) à 2079 (2025).
Chapeau : résumé en tête du numéro ; tableau : tableau principal ou de série ; texte seulement : chiffre dans le texte (ou tableau en ligne).

FIGURE 2. Nombre de mentions du salaire à structure constante (y compris « à catégorie socio-professionnelle, secteur d'activité et condition d'emploi constants ») et des personnes en place (y compris « permanents-permanents » et « RMPP ») dans chaque Insee Première sur les salaires du privé.

Nombre de mentions dans chaque Insee Première sur les salaires du privé



Source : comptage sur le texte des Insee Première n° 85 (1990) à 2079 (2025), définitions et notes comprises.

4.4 Des définitions qui changent sans être annoncées

À ces changements de place s'ajoutent des changements de définition, que les publications signalent peu. Le titre change en 1998 (« Les salaires dans les entreprises »), puis de nouveau en 2012 (« Secteur privé et entreprises publiques »). Avec le millésime 2009, publié en décembre 2011, l'Insee passe des salariés à temps complet aux équivalents temps plein. Dans l'Insee Première de décembre 2014, la série à structure constante est « recalculée depuis 2002 en salaires EQTP » et diffère de celle des éditions précédentes : pour 2009, la hausse passe de + 1,2 % à + 0,2 %. Entre l'Insee Première de 2017 et celui de 2019, la définition des groupes est resserrée : le sexe et l'âge ne figurent plus parmi les variables qui les définissent. Chacun de ces choix se défend ; mais une série dont la définition change sans que l'on publie les deux versions sur une année commune ne permet pas au lecteur de mesurer l'effet du changement.

5 Le prix d'un poste en euros constants : IPC ou IPCH

Les évolutions annuelles publiées à structure constante peuvent être chaînées depuis 1987. Elles sont déflatées par l'IPC ; on les convertit en euros courants, puis on les déflate par l'IPCH, qui retient les prix effectivement payés par les ménages, après remboursements, et a augmenté plus vite que l'IPC depuis vingt ans (Geerolf 2024). Concialdi (2023) fait le même choix depuis 1996. Pour 2022

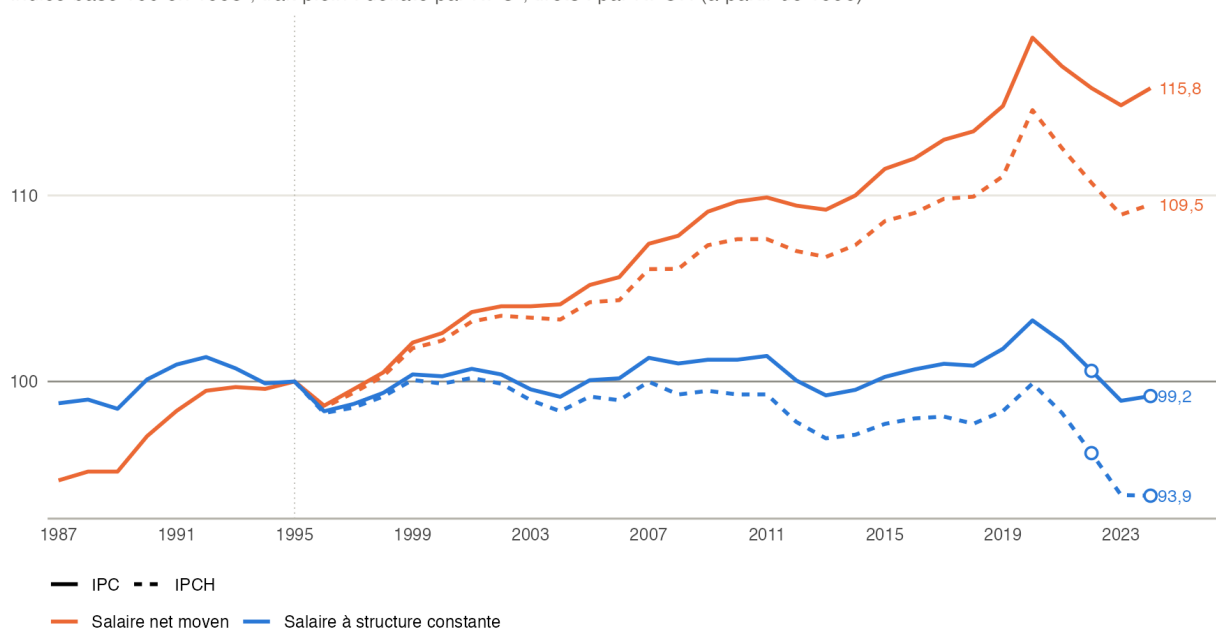
et 2024, faute de chiffre publié, la structure constante est imputée par le salaire moyen diminué de l'effet de structure moyen des années publiées de 2002 à 2023 (0,54 point), soit $-1,5\%$ en 2022 et $+0,3\%$ en 2024.

Année après année, la hiérarchie des indicateurs est stable. Depuis 2009, les années où elle est publiée, l'évolution à structure constante est en moyenne de $-0,03\%$ par an, contre $0,5\%$ pour le salaire net moyen. Elle est inférieure à celle du salaire moyen chaque année depuis 1988, à deux exceptions près : 2011, où elles sont égales, et 2021, où les emplois peu qualifiés détruits pendant la crise sanitaire reviennent. La RMPP, elle, progresse en moyenne de $2,0\%$ par an depuis 2009 et n'a jamais été négative.

FIGURE 3. Salaire net du secteur privé à structure constante et salaire net moyen, déflatés par l'IPC (trait plein) et par l'IPCH (tirets), base 100 en 1995.

Salaire net dans le secteur privé, en euros constants

Indice base 100 en 1995 ; trait plein : déflaté par l'IPC ; tirets : par l'IPCH (à partir de 1996)



Sources : Insee Première n° 321 à 2079 (évolutions annuelles chaînées) ; Insee (IPC) ; Eurostat (IPCH). 1988-2001 : salariés à temps complet ; 2002-2024 : équivalents temps plein. Cercles : structure constante non publiée (2022 et 2024), imputée par le salaire moyen moins l'effet de structure moyen des années publiées 2002-2023 (0,54 point).

Cumulées, ces évolutions dessinent deux histoires très différentes (figure 3). À poste donné, le salaire net du privé est en 2024 à 99,2 avec l'IPC (base 100 en 1995) : il n'a pas gagné de pouvoir d'achat en trente ans, et pas davantage depuis 1987 ($+0,4\%$). Avec l'IPCH, il est à 93,9, une baisse d'environ 6 %. L'écart entre les deux déflateurs ne tient pas seulement à 2022-2023 : il atteint déjà 3,3 points en 2019. Le salaire moyen, lui, progresse de 15,8 % (IPC) ou 9,5 % (IPCH) : toute la hausse du pouvoir d'achat du salaire moyen vient de l'effet de structure, c'est-à-dire de l'élévation de la qualification des emplois, et non de la revalorisation des postes. Ces ordres de grandeur rejoignent ceux de Concialdi (2023).

La période récente est la plus défavorable. De 2019 à 2024, le salaire à poste donné perd 2,5 % avec l'IPC et 4,6 % avec l'IPCH, et l'essentiel de la perte se concentre sur 2021-2023. Entre 2008 et 2023, il évolue de $-2,0\%$ (IPC) et de $-5,4\%$ (IPCH) : la perte est moins forte que dans la fonction

publique de l'État, où elle atteint environ 5 % et 8 % sur la même période (Geerolf 2026), mais elle va dans le même sens.

TABLEAU 2. Secteur privé, évolution cumulée du salaire net en euros constants (%).

Période	Structure constante, IPC	Structure constante, IPCH	Salaire moyen, IPC	Salaire moyen, IPCH
1995 - 2019	1,8	-1,6	14,8	11,0
1995 - 2021	2,1	-1,7	16,9	12,5
1995 - 2024	-0,8	-6,1	15,8	9,5
2008 - 2021	1,2	-1,0	8,4	6,1
2008 - 2024	-1,7	-5,5	7,4	3,3
2019 - 2024	-2,5	-4,6	0,8	-1,4

6 Discussion

Les trois indicateurs ne se contredisent pas : ils répondent à des questions différentes. Le salaire moyen dit ce que coûte le salarié moyen, la RMPP ce que gagne un salarié qui reste et avance, la structure constante ce que vaut un poste. Le débat public confond souvent ces questions, et la communication de l'Insee l'y aide lorsqu'elle met en avant les deux indicateurs les plus favorables et omet le troisième les années où il serait le plus parlant.

Plusieurs limites doivent être signalées. D'abord, les lignes du tableau 2 qui vont jusqu'en 2024 dépendent de l'imputation de 2022 et de 2024 : un écart d'un demi-point sur l'effet de structure de l'une de ces années déplace le cumul d'environ un demi-point ; celles qui s'arrêtent en 2019 ou en 2021 ne reposent que sur des chiffres publiés. Ensuite, le chaînage ne corrige pas les ruptures décrites plus haut : passage aux équivalents temps plein (raccord en 2002, où les deux séries ne diffèrent que de 0,1 point), resserrement de la définition des groupes, élargissement du champ en 2024. Par ailleurs, les évolutions retenues sont celles du millésime de chaque publication, et les numéros suivants les révisent parfois : la baisse du salaire moyen de 2023 passe de 0,8 % à 1,0 % dans le n° 2079.

Enfin, la structure constante du privé n'est pas un indice de prix parfait. Les groupes sont définis par de grandes catégories socioprofessionnelles et non par des postes précis : une promotion qui ne fait pas changer de catégorie, d'un emploi d'ouvrier qualifié à un autre mieux payé par exemple, est comptée comme une hausse du prix du poste. L'indicateur inclut donc une partie de l'effet de carrière, ce qui en fait plutôt un majorant de l'évolution du salaire à poste donné. Dans la fonction publique de l'État, où l'Insee fige le corps, le grade et l'échelon, ce biais est beaucoup plus faible (Geerolf 2026). Que la structure constante du privé reste malgré tout proche de zéro sur trente ans rend le diagnostic d'autant plus solide.

7 Conclusion

Le salaire à structure constante est le seul des trois indicateurs qui réponde à la question du pouvoir d'achat d'un emploi donné. L'Insee l'a publié chaque année depuis 1990, en tête de ses publications pendant dix ans ; il est devenu intermittent, et manque précisément pour 2022, l'année du plus fort recul du salaire moyen depuis un quart de siècle. Chaîné sur longue période, il montre que la hausse du pouvoir d'achat du salaire moyen du privé depuis 1995 tient entièrement à l'élévation de la qualification des emplois, et qu'un poste donné achète aujourd'hui autant (IPC) ou moins (IPCH) qu'il y a trente ans.

Trois mesures simples permettraient d'éclairer le débat. Il faudrait d'abord rétablir chaque année la publication du salaire à structure constante, dans le tableau principal et avec sa série longue, à côté de la RMPP et de l'effet de noria : les déclarations sociales nominatives contiennent les variables nécessaires, et l'Insee le calculait encore pour 2023. Il faudrait ensuite publier la décomposition complète sous forme d'identité (structure constante, effet de carrière, effet de noria), comme le faisait déjà l'Insee Première de juin 1990. Il faudrait enfin documenter les ruptures de série, en publiant l'ancienne et la nouvelle définition sur une année commune. Ces propositions ne coûtent presque rien : elles consistent à publier à nouveau des chiffres que l'Insee sait produire.

Annexe : données

Les données sont dans le dossier `salaires-privés/data : calendrier_publications_privé.csv` (une ligne par Insee Première, valeurs relevées, place des indicateurs, nombre de mentions), `series_privé_euros_constants.csv` (2002-2024), `series_privé_anciennes_publications.csv` (1987-2008), `deflateurs.csv` (IPC et IPCH) et `liens_ip_privé.csv`. Le tableau ci-dessous est téléchargeable au format CSV ([salaires-privés-structure-constante.csv](#)).

TABLEAU 3. Secteur privé, évolutions annuelles du salaire net (%). Salaire moyen, structure constante et RMPP en euros constants (IPC) tels que publiés ; en italique, structure constante imputée. Dernières colonnes : re-déflatées par l'IPCH.

Année	IP n°	Salaire moyen	Structure constante	Effet de structure	RMPP	IPC	Struct. const., IPCH	Sal. moyen, IPCH
1988		0,5	0,2	0,3	2,7			
1989	85	0,0	-0,5	0,5	3,6			
1990	145	2,0	1,6	0,4	3,4			
1991	211	1,4	0,8	0,6	3,2			
1992	275	1,1	0,4	0,7	2,4			
1993	321	0,2	-0,6	0,8	2,1			
1994	393	-0,1	-0,8	0,7	1,7			
1995	471	0,4	0,1	0,3	1,7			
1996	550	-1,3	-1,6	0,3	2,0	2,1	-1,7	-1,4
1997	610	0,9	0,4	0,5	1,2	1,3	0,3	0,8
1998	687	0,9	0,6	0,3	0,7	0,7	0,6	0,9
1999	778	1,6	1,0	0,6	0,5	0,6	0,9	1,5

TABLEAU 3. Secteur privé, évolutions annuelles du salaire net (%). Salaire moyen, structure constante et RMPP en euros constants (IPC) tels que publiés ; en italique, structure constante imputée. Dernières colonnes : re-déflatées par l'IPCH.

Année	IP n°	Salaire moyen	Structure constante	Effet de structure	RMPP	IPC	IPC	Struct. const., IPCH	Sal. moyen, IPCH
2000	833	0,5	-0,1	0,6	1,7	1,8		-0,2	0,4
2001	939	1,1	0,4	0,7	3,3	1,7	1,8	0,3	1,0
2002	980	0,3	-0,3	0,6	1,7	1,9	1,9	-0,3	0,3
2003	1007	0,0	-0,8	0,8	2,1	2,1	2,2	-0,9	-0,1
2004	1067	0,1	-0,4	0,5	2,0	2,1	2,3	-0,6	-0,1
2005	1147	1,0	0,9	0,1	3,4	1,8	1,9	0,8	0,9
2006	1174	0,4	0,1	0,3	2,7	1,6	1,9	-0,2	0,1
2007	1235	1,7	1,1	0,6	3,4	1,5	1,6	1,0	1,6
2008	1300	0,4	-0,3	0,7	2,2	2,8	3,2	-0,7	0,0
2009	1384	1,2	0,2	1,0	2,3	0,1	0,1	0,2	1,2
2010	1403	0,5	0,0	0,5	1,9	1,5	1,7	-0,2	0,3
2011	1471	0,2	0,2	0,0	2,0	2,1	2,3	0,0	0,0
2012	1528	-0,4	-1,3	0,9	0,7	2,0	2,2	-1,5	-0,6
2013	1565	-0,2	-0,8	0,6	1,3	0,9	1,0	-0,9	-0,3
2014	1617	0,7	0,3	0,4	2,1	0,5	0,6	0,2	0,6
2015	1669	1,3	0,7	0,6	2,8	0,0	0,1	0,6	1,2
2016	1750	0,5	0,4	0,1	2,0	0,2	0,3	0,3	0,4
2017	1798	0,9	0,3	0,6	3,0	1,0	1,2	0,1	0,7
2018	1828	0,4	-0,1	0,5	2,5	1,8	2,1	-0,4	0,1
2019	1863	1,2	0,9	0,3	3,3	1,1	1,3	0,7	1,0
2020	1898	3,2	1,5	1,7		0,5	0,5	1,5	3,2
2021	1938	-1,3	-1,1	-0,2	0,8	1,6	2,1	-1,6	-1,8
2022	1971	-1,0	-1,5		1,3	5,2	5,9	-2,2	-1,7
2023	2020	-0,8	-1,6	0,8	0,7	4,9	5,7	-2,3	-1,6
2024	2079	0,8	0,3		2,6	2,0	2,3	0,0	0,5

Sources : 1988-2001, publications d'époque pour les salariés à temps complet (n° 321, 471 et 550, puis tableau 1 des fichiers des n° 1174 et 1235) ; 2002-2015, série en équivalents temps plein du n° 1669 ; 2016-2024, valeur du millésime de chaque publication. RMPP : « permanents-permanents » de 2001 à 2008, RMPP depuis 2009, non publiée en 2020 ; pour 1989-1997 et 2000, les personnes en place sont estimées ou publiées en brut, voir `series_prive_anciennes_publications.csv`. IPC : Insee, moyenne annuelle. IPCH : Eurostat, moyenne annuelle.

TABLEAU 4. Les trente-six Insee Première annuels sur les salaires du secteur privé. Structure constante : évolution en euros constants publiée pour le millésime, avant révision (par exemple, la série recalculée en EQTP en décembre 2014 ramène 2009 de 1,2 % à 0,2 %). Chapeau : indicateur cité dans le résumé en tête du numéro.

Millésime	N°	Parution	Structure constante (publiée)	Dans le chapeau	Mentions SC	Mentions RMPP
1989	85	juin 1990	-0,3	SC, RMPP	8	19
1990	145	juin 1991	1,5	SC	8	14
1991	211	juil. 1992	0,8	SC	5	14
1992	275	août 1993	0,3	SC	14	12
1993	321	juin 1994	-0,6		9	14
1994	393	juil. 1995	-0,8	SC	12	9
1995	471	juil. 1996	0,1	SC	14	9
1996	550	oct. 1997	-1,6	SC	13	3
1997	610	sept. 1998	0,8	SC	13	11
1998	687	déc. 1999	1,8	SC	11	8
1999	778	mai 2001	1,0		6	0
2000	833	mars 2002	-0,2		9	9
2001	939	déc. 2003	0,3		7	9
2002	980	juil. 2004	-0,2		6	5
2003	1007	mars 2005	-0,8		6	2
2004	1067	févr. 2006	-0,4		5	16
2005	1147	juil. 2007	0,8		6	16
2006	1174	janv. 2008	0,2		6	20
2007	1235	mai 2009	1,2		5	6
2008	1300	juin 2010	0,1	SC	6	6
2009	1384	déc. 2011	1,2		5	12
2010	1403	juin 2012	0,1		4	5
2011	1471	oct. 2013	0,1		4	6
2012	1528	déc. 2014	-1,3		5	6
2013	1565	sept. 2015	-0,8		4	9
2014	1617	sept. 2016	0,3		3	6
2015	1669	oct. 2017	0,7		3	6
2016	1750	avr. 2019	0,4	RMPP	3	5
2017	1798	avr. 2020	0,3	RMPP	3	4
2018	1828	déc. 2020	-0,1	RMPP	3	3
2019	1863	juin 2021	0,9	RMPP	3	3
2020	1898	avr. 2022	1,5	SC	4	0

TABLEAU 4. Les trente-six Insee Première annuels sur les salaires du secteur privé. Structure constante : évolution en euros constants publiée pour le millésime, avant révision (par exemple, la série recalculée en EQTP en décembre 2014 ramène 2009 de 1,2 % à 0,2 %). Chapeau : indicateur cité dans le résumé en tête du numéro.

Millésime	N°	Parution	Structure constante (publiée)	Dans le chapeau	Mentions SC	Mentions RMPP
2021	1938	févr. 2023	-1,1		2	8
2022	1971	nov. 2023	non publiée		0	10
2023	2020	oct. 2024	-1,6	RMPP	1	10
2024	2079	oct. 2025	non publiée		0	11

Bibliographie

- Bayet, A., et D. Demailly. 1996. « Salaires et coûts salariaux : 45 ans d'évolution ». Insee Première 449. Insee. <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p0703bm2.pdf>.
- Concialdi, Pierre. 2023. « L'évolution des salaires depuis 1950 : la rupture de 2017 ». Document de travail 02-2023. IRES. https://ires.fr/wp-content/uploads/2023/10/DdT02_2003.pdf.
- Fournier, J.-Y. 1988. « Les salaires dans le secteur privé de 1968 à 1982. Des progressions surtout catégorielles pour les manuels, surtout individuelles pour les cadres et employés ». *Économie et statistique*, n 210. https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1988_num_210_1_5208.
- Geerolf, François. 2024. « Inflation en France : IPC ou IPCH ? » HAL, hal-05502577. <https://hal.science/hal-05502577v1>.
- Geerolf, François. 2026. « Mesurer l'évolution des salaires dans la fonction publique : salaire moyen, salaire à structure constante, ou RMPP ? » fgeerolf.com. <https://fgeerolf.com/mesurer-les-salaires-dans-la-fonction-publique.html>.
- Insee. 1990. « L'évolution des salaires dans le secteur privé en 1989 ». Insee Première 85. Insee.
- Insee. 2022. « Les salaires dans le secteur privé en 2020 : des évolutions atypiques du fait de la crise sanitaire ». Insee Première 1898. Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6436313>.
- Insee. 2023. « Les salaires dans le secteur privé en 2022 : une nette baisse du pouvoir d'achat, hormis au niveau du Smic ». Insee Première 1971. Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7707884>.
- Insee. 2024. « Les salaires dans le secteur privé en 2023 : l'augmentation des salaires reste inférieure à l'inflation ». Insee Première 2020. Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8270416>.
- Insee. 2025. « Les salaires dans le secteur privé en 2024 : avec le reflux de l'inflation, le pouvoir d'achat des salaires progresse à nouveau ». Insee Première 2079. Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8657156>.
- Padieu, R., S. Volkoff, et M. Calviac. 1971. *Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1967 et 1968*. Les Collections de l'Insee, série M 8. Insee.